

Passage à la télé tout numérique en Basse Normandie le 9 mars 2010

Si vous avez choisi de changer de poste de télévision pour recevoir le numérique, pensez à ramener votre ancien appareil en magasin !

Le passage à la télévision numérique en Basse Normandie, le 9 mars prochain, va marquer l'arrêt de la diffusion analogique. Pour recevoir la télé numérique, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- si votre appareil actuel n'est pas équipé d'un adaptateur intégré, vous pouvez tout simplement recourir à un adaptateur TNT ;
- si vous choisissez d'acheter un nouveau poste de télévision, sachez que tous les téléviseurs commercialisés aujourd'hui sont équipés pour recevoir la télé numérique !

Si vous avez choisi de vous équiper d'un nouvel appareil, adoptez le geste éco-citoyen en rapportant l'ancienne télévision en magasin. Vous préservez ainsi l'environnement !

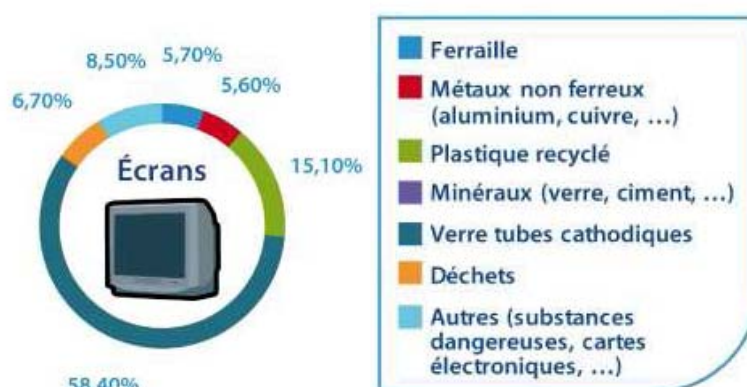
Votre ancienne télévision contient des matériaux recyclables, mais aussi des substances à traiter avec précaution, telles que les poudres électroluminescentes contenues dans le tube cathodique. En confiant votre ancien appareil en magasin au lieu de l'abandonner sur le trottoir, vous avez la garantie qu'il sera pris en charge par Eco-systèmes, dans des conditions parfaitement contrôlées : l'appareil usagé sera acheminé vers un site de traitement pour y être démantelé, et surtout dépollué (extraction des poudres électroluminescentes) puis recyclé !



Offrez une deuxième vie à votre poste de télévision !

90%

C'est le taux de recyclage d'une télévision ! Les matières issues du recyclage de votre ancienne télévision (ferraille, métaux non ferreux, verre, plastique, etc.) seront réutilisées et permettront ainsi d'économiser les ressources naturelles de la planète !



Un geste valable pour tous vos appareils électroniques et électriques usagés !

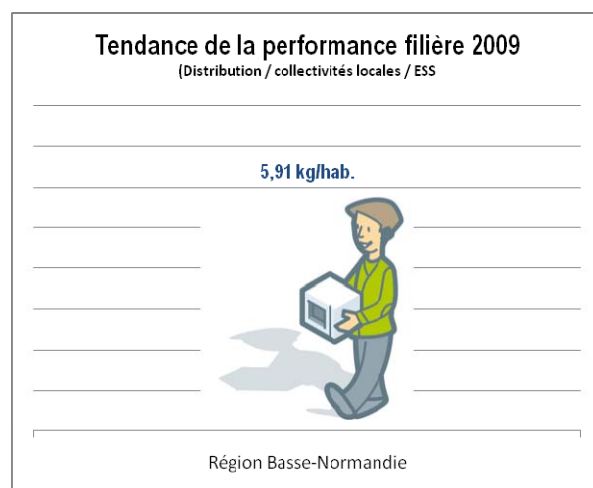
Tous les appareils électriques et électroniques usagés sont concernés par le recyclage : électroménager, téléviseurs, ordinateurs, baladeurs, GPS, jouets, équipements de bricolage, etc. Trois possibilités s'offrent au consommateur pour se débarrasser « proprement » de son appareil usagé :

- le rapporter en magasin au moment de l'achat d'un neuf : il s'agit de la reprise « un pour un » ;
- le déposer en déchèterie, si la collectivité a mis en place une collecte sélective des DEEE ;
- contacter une association d'économie sociale et solidaire, comme Emmaüs, si votre appareil marche encore, pour lui donner une 2^{ème} vie.

👉 **Pour connaître tous les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs) près de chez vous : tapez votre code postal sur www.collectons.org**

La collecte des DEEE en Basse-Normandie : quelques chiffres clé...

- En 2009, **8 668 Tonnes de DEEE (soit 722 315 appareils) ont été collectées en Basse-Normandie**, tous éco-organismes confondus, dont près de 1 950 Tonnes d'écrans.
- En 2009, environ **5,91 kg/habitant/an de DEEE** ont été collectés en Basse-Normandie.
- La **collecte des écrans a augmenté de 35%** en janvier 2010 par rapport à janvier 2009 en Basse Normandie.
- **217 points de collecte sont disponibles en Basse-Normandie**. Ils se répartissent comme suit :
 - Collectivités locales (déchèteries) : 73
 - Magasins : 141
 - Economie sociale et solidaire (Emmaüs) : 3



Contacts presse

OXYGEN

Aurélie Jeanne / Priscilia Fartoukh

Tél. : 01 41 11 37 76 / 37 86

E-mail : aureliej@oxygen-rp.com